

N°456 - FÉVRIER 2026 - 9,90 €

Le Journal des Entreprises

PAYS DE LA LOIRE

www.lejournaldesentreprises.com

LOIRE-ATLANTIQUE

**Castel-Vins investit pour
produire du vin sans alcool**

VENDÉE

**Groupe Atlantic passe dans
l'escarcelle de Paloma Rheem**

L'enquête

**LES ENTREPRISES FACE
À LA DÉFERLANTE
DE L'IA**

MAYENNE

**Moldtecs remporte un contrat
de 250 millions d'euros**

SARTHE

**Odyssée
Environnement
renforce son
réseau mondial**

Quentin Lambert
est le directeur
transformation et
essaimage d'Amipi
Industrie.

MAINE-ET-LOIRE

**Le sous-traitant industriel
AMIPI SE DIVERSIFIE**



L'entreprise adaptée Amipi Industrie a entamé sa diversification, comme ici à Cholet, où a été lancé un atelier de production textile.

© ALAIN MARTINEAU

AMUPI RÉDUIT SA DÉPENDANCE À L'AUTOMOBILE



Entreprise adaptée à vocation industrielle basée à Cholet, Amipi dispose de six usines réparties entre les Pays de la Loire et la région Centre-Val de Loire, qui emploient plus de 620 personnes en situation de handicap cognitif. Après avoir œuvré des décennies durant pour le secteur automobile, elle se diversifie pour réduire sa dépendance.

U

ne entreprise industrielle différente mais résolument comme les autres. C'est le paradoxe d'Amipi Industrie, basée à Cholet avec cinq autres sites à Beaucozè (Maine-et-Loire), Sainte-Luce-sur-Loire (Loire-Atlantique), Le Mans (Sarthe), Tours (Indre-et-Loire) et Blois (Loir-et-Cher). Pendant des décennies, l'entreprise de près de 800 salariés, dont 623 en situation de handicap cognitif, a été à 100 % équipementier de rang 1 de Peugeot et Renault, réalisant le câblage de faisceaux électriques. Depuis la crise du Covid-19 et la baisse de l'activité dans le secteur automobile, Amipi pivote et se tourne vers d'autres donneurs d'ordres, au service desquels elle souhaite mettre son savoir-faire industriel.

DES CÂBLES POUR STELLANTIS ET RENAULT

L'activité de câblage pour le secteur automobile est quasi-absente du territoire national. Les acteurs sont allemands pour les constructeurs germaniques et, pour la plupart, asiatiques pour le reste du monde. «En France, nous sommes peu à l'exercer, assure Quentin Lambert, directeur transformation et essaiage d'Amipi Industrie, qui réalise chaque année 30 à 35 millions d'euros de chiffre d'affaires. Historiquement, l'entreprise a travaillé majoritairement pour Peugeot pendant des décennies, puis Renault. Au départ, Stellantis représentait 80 % de l'activité, et elle s'est équilibrée entre les deux constructeurs dans les années 2010.»

Les responsables d'Amipi Industrie, soucieux d'élargir le portefeuille, ont songé aller frapper à la porte d'autres clients de l'automobile, en se tournant par exemple vers Toyota et ses usines françaises. Mais dans le même temps, à partir de mars 2020, est survenue la crise sanitaire du Covid-19. Les commandes des fabricants automobiles ont chuté, et sont venues



© OLIVIER LATTUGA

« La diversification n'est qu'une histoire de temps et de notoriété. »

Quentin Lambert, directeur transformation et essaiage d'Amipi Industrie

s'ajouter l'orientation nouvelle des constructeurs vers les véhicules électriques et l'importation des voitures en provenance de Chine. Résultat: des commandes en baisse, mais un savoir-faire et une organisation industriels à adapter pour les valoriser. «Nous avons donc réfléchi sur les activités que nous pouvions explorer, raconte Quentin Lambert, en éliminant des secteurs comme la blanchisserie et le paysage, qui sont déjà couverts par des établissements comme les ESAT, les établissements et services d'accompagnement par le travail. Et cela en conservant notre ADN, qui est le travail industriel et manuel.»

5 PÔLES D'ACTIVITÉ

Pour monter en puissance dans de nouveaux marchés et entamer sa diversification, Amipi Industrie a créé, il y a trois ans, cinq pôles: le câblage en petites séries hors du secteur de l'automobile, comme pour les fabricants de tracteurs, de camions, de camping-cars ou encore le nautisme; la fabrication textile, avec la création à Cholet d'un atelier de sous-traitance; la seconde vie des appareils informatiques; le câblage pour l'électronique; l'assemblage et le conditionnement pour d'autres secteurs industriels.

Ces activités demandent les mêmes compétences industrielles que le câblage pour l'automobile: organisation, rigueur, minutie. Des qualités qui ont permis à Amipi de gagner et d'entretenir la confiance de ses deux grands donneurs d'ordre, Renault et Stellantis.

« Nos premiers commerciaux sont nos directeurs d'usine. Nous vendons en effet une histoire et un savoir-faire. »

Quentin Lambert, directeur transformation et essaimage d'Amipi Industrie

« On teste pour chacune de ces activités, témoigne Quentin Lambert. Parfois, nous avons fait des one shot, avec des choses que nous avons abandonnées parce qu'elles n'étaient pas adaptées. L'objectif est de trouver des activités pérennes et de prouver à de potentiels clients que nous sommes tout à fait capables de répondre à leurs besoins. » Avec cette bascule vers de nouveaux donneurs d'ordres, Amipi s'est fixé un objectif ambitieux : réduire la dépendance à l'automobile à 50 % de son activité d'ici 2030. Sacré défi pour une entreprise de 800 personnes qui œuvre dans ce secteur depuis des décennies.

MONTÉE EN COMPÉTENCES

Un défi d'autant plus difficile à relever qu'Amipi n'avait jusqu'ici que peu de visibilité. En travaillant exclusivement pour ses deux clients majeurs Stellantis et Renault, l'entreprise n'avait en effet nul besoin de se faire connaître. « La diversification n'est qu'une histoire de temps et de notoriété, constate Quentin Lambert. Nous n'avions jusqu'alors aucune demande entrante et désormais on commence à nous solliciter. Nous menons aussi depuis 2024 des actions de com-

FICHE ENTREPRISE

800 salariés

Amipi emploie 800 personnes, dont plus de 620 en situation de handicap cognitif, dans six usines de production d'apprentissage et d'insertion (UPAI) à Cholet et Beaucouzé (Maine-et-Loire), Sainte-Luce-sur-Loire (Loire-Atlantique), Le Mans (Sarthe), Tours (Indre-et-Loire) et Blois (Loir-et-Cher).

600 000 heures de travail

Chaque année, le travail réalisé par les salariés d'Amipi représente 600 000 heures de production, pour un chiffre d'affaires se situant entre 30 et 35 millions d'euros.

60 ans d'existence

Amipi-Bernard Vendre est né en 1965 sous forme associative. C'est aujourd'hui une fondation reconnue d'utilité publique depuis 2005.

munication, mais nos premiers commerciaux sont nos directeurs d'usine. Nous vendons en effet une histoire et un savoir-faire. »

Le travail mené par Amipi pour conquérir des clients d'autres secteurs commence à porter ses fruits. À Cholet, dans la nouvelle usine de 4 300 m² ouverte en 2024 après un investissement de 4 millions d'euros, a ainsi été lancé un atelier textile, pour répondre à des

UNE AVENTURE DE PLUS DE 60 ANS

Amipi-Bernard Vendre a été créée à Cholet en 1965 par Maurice Vendre, entrepreneur père d'un enfant trisomique, pour permettre l'insertion dans l'économie classique de personnes ayant un handicap cognitif. Devenue en 2005 fondation reconnue d'utilité publique, Amipi dispose de six usines de production, d'apprentissage et d'insertion et emploie environ 800 personnes, dont plus de 620 ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). « Ce peut être un handicap de naissance, lié à une maladie ou à un accident de la vie, indique



© ALAIN MARTINEAU

Quentin Lambert, directeur transformation et essaimage d'Amipi Industrie. Pour chacun, l'objectif ultime est l'insertion dans une entreprise classique. » Chaque année, 15 à 20 personnes quittent ainsi Amipi au terme d'un parcours d'insertion accompagné en plusieurs étapes : visite de l'entreprise, stage de 2 à 3 semaines, puis mise à

disposition pour une durée de 3 à 6 mois jusqu'à la signature d'un CDI. Dans les UPAI, les opérateurs développent leurs compétences par mimétisme, en apprenant des autres qui savent déjà réaliser les tâches. « Le parcours débute comme opérateur de production, explique Quentin Lambert, en commençant par

La nouvelle usine Amipi de Cholet, ville où a commencé l'aventure et où siège la fondation, a ouvert ses portes en 2024.

des tâches faciles puis en montant en puissance. Il y a ensuite des postes d'assistants, en qualité, en responsabilité de ligne, en formation ou en maintenance, avec une constante : tout le monde produit. » Chaque usine compte huit encadrants, directeur ou directrice, chefs d'équipes, responsables de production, de maintenance, qualité ou encore logistique et approvisionnement. Au cœur de Cholet, l'ancienne maison familiale de Maurice Vendre, décédé en 2014, accueille les services centraux d'Amipi, où travaillent une quarantaine de personnes.

Olivier Hamard



besoins d'industriels locaux du luxe ou du groupe voisin Mulliez-Flory, spécialiste des équipements de protection individuelle. De même, a débuté une activité de câblage électronique, avec des clients tels que Lacroix Electronics. Le groupe d'Ancenis Manitou, en Loire-Atlantique, compte aussi parmi les donneurs d'ordres de l'usine choletaise pour la sous-traitance d'assemblages mécaniques. À Cholet, l'usine d'Amipi compte même parmi ses clients quelques start-up, pour lesquelles elle assure la partie industrielle, à l'image de la jeune pousse nantaise Captain Blink, qui conçoit des produits pour la sécurisation des usagers de la mobilité douce, comme des brassards lumineux connectés. « Tous nos nouveaux clients nous font progresser et monter en compétences, soutient Quentin Lambert, comme l'avaient fait jusqu'ici Renault et Stellantis. Nous ne pouvons pas toujours nous battre sur les prix mais sur la qualité du travail fourni, ce que nos clients reconnaissent, et le fait de travailler dans l'automobile les rassure quant à leurs exigences. Un autre avantage est que beaucoup de grandes entreprises souhaitent sécuriser leur supply chain en disposant de fournisseurs à proximité. »

2 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT PAR AN

Les six « usines de production, apprentissage et insertion » (UPAI) d'Amipi Industrie n'ont pas toute encore pivoté vers d'autres activités, mais plusieurs sont déjà dans cette dynamique : Cholet avec entre autres le textile et le câblage électronique, Tours avec l'assemblage de marchepieds pour les trains et des activités de conditionnement, Sainte-Luce-sur-Loire, où Amipi a investi 8 millions d'euros en 2017, avec la seconde vie du matériel informatique, en partenariat avec la société Ecodair. « Notre usine de Sainte-Luce est la plus avancée en termes de diversification, indique Quentin Lambert avant celles de Cholet et de Tours. Au Mans, c'est encore embryonnaire et nous allons travailler sur la seconde vie du textile. » Viendront ensuite les sites de Blois et de Beaucauzé, qui entameront leur diversification cette année, respectivement avec de la sous-traitance pour les véhicules aéronautiques et du câblage pour le secteur électronique.

Pour se diversifier, Amipi investit également, comme à Cholet avec la mise en place du pôle textile, qui a nécessité un engagement de 75 000 euros. Dans tous les cas, l'entreprise injecte en moyenne chaque année une enveloppe globale de 2 millions d'euros dans ses différents sites industriels.

600 000 HEURES DE TRAVAIL CHAQUE ANNÉE

Avec cette diversification en marche, Amipi Industrie a déjà réduit sa dépendance à l'industrie automobile : Il y a trois ans, celle-ci représentait 600 000 heures de travail par an. « En 2025, précise Quentin Lambert, elle a compté pour 500 000 heures, et les nouveaux pôles en ont représenté 26 000. Les 75 000 heures manquantes ont été consacrées à la formation, mais nous disposons d'une trésorerie qui nous a permis d'amortir cette réduction d'activité. En 2026, nous prévoyons 70 000 heures de travail

DÉVELOPPER DES USINES APPRENANTES DANS LES VILLES MOYENNES



© AMIPI

Selon l'INSEE, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap en âge de travailler était en 2023 de 39 % contre 68 % pour l'ensemble de la population, avec un taux de chômage s'élève à 12 %, contre 7 % de moyenne nationale. « Il y a donc quasiment deux fois plus de chômeurs chez les personnes handicapées, constate Quentin Lambert, directeur transformation et essaimage d'Amipi Industrie. » Dans l'entreprise d'insertion basée à Cholet, les collaborateurs sont en Contrat à durée indéterminée sur la base de 35 heures hebdomadaires, avec un contrat de travail classique et les mêmes droits et devoirs que tout salarié. La moyenne des rémunérations, dans cette entreprise de sous-traitance qui délivre plus de 8 millions de produits chaque année, dont 90 % en rang 1, est de 117 % du SMIC, hors primes qui peuvent

être liées à l'ancienneté ou à l'intéressement.

Créé à Cholet, le modèle imaginé par Amipi a essaimé au fil du temps à Nantes, Le Mans, Angers ou encore Tours, et a fait ses preuves. D'autres exemples existent ailleurs en France, portés par diverses structures. Jean-Marc Richard, le président de la fondation Amipi-Bernard Vendre, nourrit pour sa part le souhait de voir se développer encore des usines apprenantes, qui pourraient être implantées dans des villes moyennes de 50 000 à 100 000 habitants, employant entre 80 et 100 salariés dans des activités industrielles de sous-traitance. Ce qui offrirait la possibilité à d'autres personnes en situation de handicap sans emploi de bénéficier d'un tremplin vers le milieu ordinaire.

Olivier Hamard

en diversification pour environ 570 000 heures au total. L'objectif est de retrouver une activité de 600 000 heures en 2029 ou 2030, avec une moitié pour l'automobile et une autre moitié pour différents secteurs d'activité. »

Actuellement, Amipi Industrie compte déjà 10 clients très réguliers dans de nouvelles activités et une dizaine d'autres qui font appel à lui de manière plus épisodique. « Nous ne voulons pas mettre tous nos œufs dans le même panier car nous savons que l'économie est fluctuante, ajoute Quentin Lambert. L'idée est d'être capables de répondre à plein de secteurs, même ceux qui ont de fortes exigences comme le ferroviaire, l'aéronautique ou la Défense. »

Olivier Hamard